

Gouvernance et financement

À titre de préambule

Il est absolument impératif de comprendre que gouvernance et financement sont indissociables, ce dernier étant soumis à des décisions de la première. Une gouvernance collégiale aurait des impacts positifs directs sur l'ensemble de la communauté universitaire. Il appert que certains des problèmes actuels découlent d'une gestion managériale, inspirée de l'entreprise privée, et d'une gouvernance féodale, toutes deux bien mal adaptées aux universités.

La gouvernance

La gouvernance est plus qu'un mode de gestion, c'est une idéologie, une vision globale dont l'objectif est «d'adapter l'État aux intérêts et à la culture de l'entreprise privée»¹.

Depuis le fiasco financier de l'UQAM et ses investissements dans l'Îlot Voyageur et le Complexe des sciences, la question de la «gouvernance» des universités québécoises est sur toutes les lèvres et occupe une place particulièrement importante dans les médias. La piètre gestion de ce seul dossier a coûté plus de 800 millions de dollars à la société québécoise. Ce n'est d'ailleurs qu'en août 2011 que Roch Denis, recteur de l'UQAM à l'époque, sévèrement blâmé pour le travail bâclé et le manque de transparence, apprenait qu'il ne serait pas accusé au criminel. Le gouvernement a dû, par la suite, éponger la dette de l'UQAM (plus de 300 millions de dollars), gérer la crise et commander une enquête sur la gouvernance des universités... Dès 2007, l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) déposait son rapport et lançait le bal sur la modification des administrations universitaires. «Toutes les universités devenaient dès lors incapables de s'autogérer. [...] Pourtant, dans les faits, ce sont les membres internes, les membres de la communauté universitaire de l'UQAM, qui avaient tenté d'empêcher cette folie bétonnière²». Ce sont les membres de la communauté universitaire, les «membres internes», qui ont dénoncé la situation et qui

¹ Alain Deneault, *Gouvernance, Le management totalitaire*, Lux, janvier 2013.

² Mémoire sur la gouvernance, SCCUL, décembre 2011.

constataient que cette dérive découlait de décisions prises par les membres externes et les administrateurs. Conséquence? Roch Denis démissionnait et recevait 173 000 \$ d'allocation de départ. Nicolas Buono, «identifié comme un des principaux responsables du fiasco de l'Îlot Voyageur³», a reçu, lui, 200 000 \$. Des cas isolés? Absolument pas⁴!

La suite est bien connue. Le gouvernement Charest proposera deux projets de loi – 107 puis 38 – des projets qui exprimaient l'orientation idéologique clairement néolibérale de ce gouvernement et qui visaient à assujettir les universités québécoises au mode de gestion entrepreneurial du secteur privé, qui doit d'abord répondre aux critères d'une rentabilité génératrice de profits. Il s'inscrit dans la transformation mondiale des paradigmes de «l'économie du savoir» et de la recherche utilitariste au détriment de la vision plus humaniste de l'enseignement et de l'éducation pour toutes et tous. Notons que, face à ces projets de loi, l'opposition de l'ensemble de la communauté universitaire fera reculer le gouvernement.

Petite histoire de la gouvernance au Québec

- 2003 : le gouvernement Charest annonce sa «réingénierie» de l'État ;
- 2006 : le gouvernement libéral adopte le projet de loi 53, qui change le mode de gouvernance des sociétés d'État (Caisse de dépôt, Hydro-Québec, SAAQ) ;
- Décembre 2006 : l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) met sur pied un groupe de travail, présidé par M. Jean-Marie Toulouse, qui a pour mandat d'étudier la gouvernance des universités québécoises ;
- Septembre 2007 : le groupe de travail publie son rapport ;

³ Il y a de très nombreux articles sur ce sujet, en voici un récent :

<http://www.journaldemontreal.com/2013/01/11/primes-de-depart-les-dirigeants-sassurent> .

⁴ À l'Université Concordia, plus de 2 millions de dollars ont été accordés à des dirigeants «remerciés» ou «démissionnaires». L'Université Concordia est administrée majoritairement par des membres externes issus du secteur privé. Cette situation est très bien décrite dans le mémoire sur la gouvernance *Submission to Governance Review Committee* déposé par la Concordia University Continuing Education Part-time Faculty Union (CUCEPTFU) en avril 2011.

- Décembre 2007 : la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Michelle Courchesne, demande aux conseils d'administration des universités québécoises d'examiner leur gestion à la lumière de ces principes et de lui soumettre un avis ;
- Octobre 2008 : Mme Courchesne dépose le projet de loi 107 modifiant le mode de gouvernance des universités, et le projet de loi 110 traitant de la gouvernance dans les cégeps. À la suite du déclenchement des élections provinciales, ces projets de loi meurent au feuillet.⁵

S'il est légitime de se questionner sur la gouvernance universitaire, ne faudrait-il pas d'abord avoir un portrait d'ensemble du fonctionnement de nos administrations universitaires? Faut-il s'attarder aux seuls scandales immobiliers, aux grossiers avantages financiers, aux salaires indécents et autres primes, ou faut-il creuser un peu plus? Une analyse sérieuse des apparents dysfonctionnements de nos institutions permettrait d'en découvrir d'autres – des pires? – ou, sinon, de constater que tout ne va pas si mal... que le remède proposé, la gouvernance, n'est pas la réponse, mais peut-être même un problème plus grave encore. Nous croyons donc qu'il serait éclairant de réaliser un bilan sérieux et objectif de tout ce qui pourrait entraver la réalisation des missions fondamentales (enseignement, recherche et services à la collectivité) de nos universités. La réalité universitaire a bien changé au cours des dernières décennies, à commencer par les étudiants qui sont de plus en plus nombreux à étudier à temps partiel, à avoir des besoins particuliers, à nécessiter de nouvelles formules pédagogiques et des cases horaires adaptées. Les personnels enseignants ont aussi beaucoup changé. Les personnes chargées de cours donnent de plus en plus de cours, à tous les cycles, et répondent ainsi, entre autres, à ces nouvelles réalités. Les universités font de plus en plus souvent appel à des spécialistes, à des consultants, à des superviseurs, à des tuteurs... le professeur type, régulier et à temps plein, n'incarne plus l'image de l'enseignant universitaire. Impossible, selon nous, de vouloir administrer et gérer les universités actuelles sans l'implication de celles et ceux qui y vivent, y étudient et y travaillent. Impossible, selon nous, de perdurer dans ce mode de gestion féodale. Il est donc évident qu'aucun diagnostic sérieux ne peut être posé avant d'avoir réalisé un portrait rigoureux, actuel et détaillé de l'enseignement universitaire au Québec. Avant

⁵ Sur le projet de modifications de la gouvernance des universités : <http://www.fneeq.qc.ca/FPCSN-fr/DebatUQAM-fevrier2009-MarieBlais.html>.

d'appliquer un remède, il faut connaître la maladie! De plus, un tel portrait permettrait de constater que la vaste majorité des propositions de modification de la gestion des universités émane d'une seule et même source, ou du moins de sources partageant une proximité idéologique plus qu'évidente.

Qui propose quelles solutions ?

Un rapport servira de base à toute cette remise en question. Il s'agit du rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP), qui déposera son fameux Rapport Toulouse en 2007. D'autres suivront, notamment celui de la Commission d'examen des processus de gestion à l'Université Laval (CEPGUL), déposé en 2006, contenant des recommandations farouchement antisyndicales et des indicateurs de performance plus que douteux. Les recommandations de l'IGOPP, par exemple, sont paradoxales et des plus inquiétantes. Elles s'appuient «sur les erreurs administratives de l'UQAM, où le rôle des membres externes est des plus patent, pour imposer le modèle même responsable en grande partie des fameux débordements de coûts⁶». Cette dérive est la preuve par excellence que la présence de membres externes dans les conseils d'administration ne garantit rien et n'est d'aucune manière un début de piste de réponse. C'est même le contraire quand on constate l'étendue des dégâts à l'Université Concordia où un «academic capitalism» règne grâce au contrôle des instances décisionnelles par des membres de grandes corporations⁷. Le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL), dans son mémoire sur la gouvernance, pose ainsi la question : «Est-ce qu'une entreprise comme TELUS [...] accepterait d'avoir un conseil d'administration (CA) composé en majorité de personnes qui ne connaissent rien aux affaires et aux télécommunications? Est-ce que la Banque Nationale accepterait que son CA soit composé en majorité de professeurs de linguistique, de sociologie, d'ergothérapie, de psychologie cognitive, d'entomologie, de liturgie et de littérature catalane médiévale ? [...]»⁸. Enfin, André Breton résume les craintes qui sont les nôtres : « Les déboires de l'UQAM ne doivent pas servir à dénaturer les universités québécoises en les assujettissant au modèle entrepreneurial d'un conseil

⁶ *Mémoire sur la gouvernance*, SCCCUL, décembre 2011.

⁷ *Submission to Governance Review Committee*, CUCEPTFU, avril 2011.

⁸ *Mémoire du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval* concernant les propositions du Comité de suivi de la gouvernance de l'Université Laval, novembre 2011.

d'administration issu des grands actionnaires⁹ ». Pourquoi ne pas tenir compte des autres points de vue, des travaux sur la gouvernance universitaire qui réfutent les arguments de l'IGOPP? Où sont les références aux travaux du Conseil supérieur de l'éducation, de l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS), de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), de la Table des partenaires universitaires (TPU), de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), de la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU), etc.?

C'est comme si la solution, avantageuse pour certains, avait été identifiée avant le problème! C'est ainsi, dans une logique de pensée unique et antiscientifique, que l'on a proposé une solution – la gouvernance – qui favoriserait la concentration des pouvoirs vers le haut et qui éliminerait, ou rendrait moribonde, la collégialité, si chère aux membres de la communauté universitaire. Car ce qui cause problème n'est pas la reddition de compte, la gestion, la nécessaire administration d'une institution publique. L'irritant est bien le type de gestion proposée, une gouvernance inspirée d'un modèle appliqué dans les usines et les grandes entreprises, une direction qui repose sur une approche managériale restreignant les prises de décisions à quelques individus au détriment de la collégialité. Tout cela au nom de la rentabilité économique, pas de la transmission des savoirs! Tout cela parce que l'État québécois met les universités en compétition pour obtenir des fonds, des étudiants, du prestige et un rang élevé dans les palmarès... On est bien loin de l'enseignement supérieur !

Notre vision de la gouvernance

Notre vision est celle d'une gouvernance démocratique qui repose sur une collégialité représentative. Selon nous, seuls les membres de la communauté universitaire connaissent la réalité et les besoins réels de leur institution. Ils ont vraiment à cœur la santé globale de leur institution et n'ont comme intérêt fondamental, commun ou individuel, que le mieux-être de leur université. Nous nous opposons à toute modification des instances universitaires, à tout changement de mandat ou de pouvoir des recteurs, vice-recteurs, etc., sans consultation des membres de la communauté.

⁹ André Breton, *D'un rapport à l'autre*, Le Devoir, 10 juillet 2008.

Nous nous opposons à une augmentation du nombre de membres externes dans les CA et à toute forme de déséquilibre en faveur des membres externes dans les CA. Nous proposons que la représentativité de la communauté universitaire soit élargie à tous les corps d'emploi de l'université, qu'elle soit représentative de la réalité actuelle. L'université est bel et bien présente dans la ville, dans la société et les CA doivent aussi inclure une représentation significative de la société civile. Ainsi, en tenant compte, bien sûr, du sexe, il pourrait y avoir des membres du milieu de la santé, de l'éducation (primaire et secondaire), du monde de la culture et du communautaire, etc., en préservant une majorité de membres de la communauté universitaire. Enfin, pour éliminer la compétition et favoriser la coopération entre les établissements, pour coordonner le développement de nos universités, nous proposons la création d'un conseil permanent des universités¹⁰. Il ne fait aucun doute que la gouvernance proposée par l'ancien gouvernement et appuyée par la direction des universités ne va pas dans le sens de ces propositions. Leur approche s'inscrit plutôt idéologiquement dans une vaste entreprise de transformation des universités, qui vise à mettre en place un modèle impliquant une marchandisation du savoir, un clientélisme et une relation d'utilisateur-payeur avec les étudiantes et les étudiants. Tout cela est profondément étonnant, encore plus après le printemps qu'a connu le Québec en 2012... Les centaines de milliers de personnes, étudiants et citoyens, marchaient aussi pour dénoncer l'approche managériale des administrateurs de nos universités. Cette montée aux barricades n'est pas que québécoise. Un peu partout dans le monde, on veut protéger l'accès à l'enseignement supérieur, mais aussi les missions fondamentales des universités. Ce que démontrent les manifestations en Angleterre, où les frais de scolarité ont triplé en dix ans, les très longues grèves au Chili, l'inquiétude déclenchée par le taux d'endettement des étudiants aux États-Unis et au Canada anglais, les mises en garde d'organisations comme l'Internationale de l'Éducation (IÉ) qui, en soutien aux étudiants québécois, exhorte notre gouvernement à tout faire pour protéger «coute que coute» le système d'éducation de la logique marchande¹¹... Tous ont à cœur une université libre, accessible, démocratique et publique !

¹⁰ Sur le modèle de l'ancien Conseil des universités, par exemple.

¹¹ Internationale de l'éducation, *Déclaration de soutien aux étudiantes et étudiants du Québec*, 26 octobre 2011. (L'IÉ représente plus de 30 millions d'enseignantes et d'enseignants à travers le monde).

Le financement

«Au rôle collectif des universités doit correspondre un financement collectif¹²».

Les universités québécoises seraient, selon certains, sous-financées, une situation grave qui s'est accentuée avec les coupes des transferts fédéraux du milieu des années 1990. La Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) publiait en 2002 un document qui comparait le financement des universités québécoises et canadiennes. Ce document évoquait un sous-financement des universités de l'ordre de 375 M\$¹³. En 2010, la CREPUQ récidivait et concluait cette fois à un «sous-financement» de 620 millions de dollars. La principale solution à cette «crise du financement» était, pour la CREPUQ et autres «Lucides», d'augmenter les droits de scolarité, proposition qui a mené le Québec à la crise sociale du printemps dernier. Il faut comprendre que cette «vision» correspondait à celle du gouvernement Charest, qui invitait les universités «à recueillir davantage de fonds auprès des particuliers et des entreprises, ainsi qu'à accroître leurs autres sources de revenus¹⁴»..., ce qui permet à l'État de continuer à se désengager du financement de l'enseignement supérieur. Mais dans les faits, qu'en est-il du sous-financement ? N'est-il simplement pas justement une conséquence du désengagement de l'État ?

¹² *Manifeste de l'université québécoise*, 2010.

¹³ Philippe Hurteau, *Le financement des universités : aide-mémoire*, Présentation au Conseil fédéral de la FNEEQ, juin 2011.

¹⁴ *Un plan de financement des universités équitable et équilibré*, Québec, 2011.

Sommet : L'enseignement supérieur pour tous

Répartition du financement public, privé et individuel des établissements d'enseignement universitaires québécois, 1988-2009 (en % du financement total)¹⁵

	Revenu de provenance publique	Revenu de provenance privée ⁷	Revenu de provenance individuelle
1988	87,0	7,5	5,4
2003	67,8	21,2	11,0
2009	65,8	22,0	12,2
Variation	(21,2)	14,5	6,8

C'est le désengagement de l'État (canadien et québécois) qui est au cœur des maux du financement des universités. Ces choix gouvernementaux s'inscrivent dans une mouvance *entrepreneurialiste*, qui repose sur des valeurs néolibérales. On convainc la population qu'il faut procéder, pour des raisons de santé fiscale, au remboursement de la dette en coupant dans les dépenses, car on ne veut pas augmenter le fardeau fiscal. L'État est constamment vu comme moins efficace que le privé, et les gouvernements n'ont de cesse que de réduire les impôts afin de garder leur cote de popularité. Même si on remplace en partie ce manque à gagner par diverses hausses et tarifications des services publics (Hydro-Québec, SAAQ, taxe santé, droits de scolarité, etc.), l'État a de moins en moins de moyens et prétend devoir se désengager de plus en plus. Toutefois, ces économies ont un prix et ces politiques d'austérité sont de plus en plus condamnées... même par des spécialistes¹⁶. Ce désengagement des gouvernements crée des barrières tarifaires entre les citoyens et les services (ce qui a des impacts variés selon les revenus de chacun), établit une relation marchande avec le savoir, force les universités à entrer en compétition pour combler les manques à gagner, etc. De plus, il faudrait être bien naïf pour croire que ces changements dramatiques n'ont aucun effet sur l'enseignement et la recherche. Ces problèmes sont les mêmes dans plusieurs pays (Angleterre et Chili, par exemple) où l'on assiste à une diminution de l'investissement des fonds publics et à une augmentation des fonds privés et des contributions

¹⁵ VIERSTRAETE, Valérie, *Les frais de scolarité, l'aide financière et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire*, MELS, 2007 ; et *Information financière universités et collèges 2008-2009*, ACPAU, 2010.

¹⁶ Voir *L'aveu troublant des experts du FMI*, <http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2013/01/08/laveu-troublant-des-experts-du-fmi/?isAutoPlay=1>.

financières des étudiants¹⁷. Pour remplir les coffres et séduire l'entreprise privée, les recteurs souhaitent un « rapprochement entre universités et entreprises¹⁸ » et proposent de mieux faire correspondre « les cerveaux [...] aux besoins des entreprises¹⁹ ». Toutefois, le rôle croissant du secteur privé dans les universités commence, lui aussi, à faire l'objet d'études²⁰ qui en démontrent les risques, conséquences et dangers.

Le sous-financement de 620 M\$ présenté par la CREPUQ repose sur un calcul incomplet, mais sûrement intentionnel. Ce calcul justifie le discours et la démarche des recteurs qui sont engagés dans l'administration et la gestion, non pas d'universités, mais de centres de recherches dont l'objectif premier est la rentabilité. Voici comment la CREPUQ explique, à plus ou moins 20 M\$, le « sous-financement » de 620 M\$:

- Moyenne des droits de scolarité au Canada (A) : 5 329 \$
- Moyenne des droits de scolarité au Québec (B) : 2 180 \$
- Écart A – B : 3 149 \$
- Nombre d'étudiants (EETP) : 189 352
- $3\,149 \$ \times 189\,352 = 596\,269\,448 \$$ ²¹

La CREPUQ compare le financement des universités québécoises et canadiennes, mais néglige d'inclure tous les fonds des universités québécoises, dont quatre des six fonds universitaires : recherche subventionnée, entreprises auxiliaires, immobilisations et dotation. De plus, elle évalue l'écart existant entre les universités canadiennes et québécoises au niveau des revenus de tarification.

Une évaluation sérieuse des fonds aurait, entre autres, révélé que « le montant des subventions et des contrats de recherche alloués aux universités a presque été multiplié

¹⁷ Philippe Hurteau, *Le financement des universités : aide-mémoire*, Présentation au Conseil fédéral de la FNEEQ, juin 2011.

¹⁸ Lisa-Marie Gervais, *Le Devoir*, 7 octobre 2011.

¹⁹ Idem.

²⁰ Voir, entre autres, [Financement des universités: Vers une américanisation du modèle québécois, La gouvernance des universités dans l'économie du savoir, Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité?](#), ou Éric Martin, Maxime Ouellet, *Université inc*, Lux, 2011.

²¹ Philippe Hurteau, *Le financement des universités : aide-mémoire*, Présentation au Conseil fédéral de la FNEEQ, juin 2011.

par 12 en 25 ans : entre 1980 et 2004, le montant des subventions externes allouées aux universités est passé de 117,9 M\$ à 1,382 G\$²²». Cela a eu plusieurs conséquences, dont l'augmentation plus que significative du nombre de gestionnaires et de dépenses bureaucratiques. En effet, il faut bien «gérer les subventions, les enjeux légaux liés à l'obtention des brevets, les “transferts technologiques” d'inventions vers des compagnies privées : tout cela entraîne une augmentation des dépenses que requiert la recherche²³». Ces frais administratifs, «frais indirects de la recherche», sont couverts en puisant dans le fonds de fonctionnement... un fonds destiné à l'enseignement. «La masse salariale du personnel de direction et de gérance a augmenté de 83,2 % entre 1997 et 2004²⁴». On subventionne ainsi la recherche au détriment de l'enseignement. Si l'argent est là, où est donc le problème? Comment parler de sous-financement alors que «les revenus totaux des universités sont passés de 2,4 G\$ en 1997 à 5,8 G\$ en 2009, soit une hausse de 142 %²⁵» ?

Les immobilisations

On l'a dit précédemment, le désengagement de l'État dans le financement des universités est, selon nous, à la source de l'ensemble des problèmes actuels. Bref, c'est le mode de financement qui pousse les universités à se faire une concurrence sauvage pour attirer plus d'étudiants, pour «augmenter leur clientèle». À la manière du développement commercial, elles doivent investir dans le développement, dans l'immobilisation.

Dès 2008-2009, le Québec investissait plus que les autres provinces dans les immobilisations, soit «8,5 % des revenus totaux (490 M\$) contre une moyenne de 7,3 % au Canada»²⁶. Malheureusement, les dépenses pour les immobilisations s'élèvent à 640 M\$, ce qui crée un déficit dans les fonds d'immobilisations de 150 M\$²⁷.

²² Éric Martin, Maxime Ouellet, *Université inc.*, Lux, 2011, p. 28.

²³ Ibid.

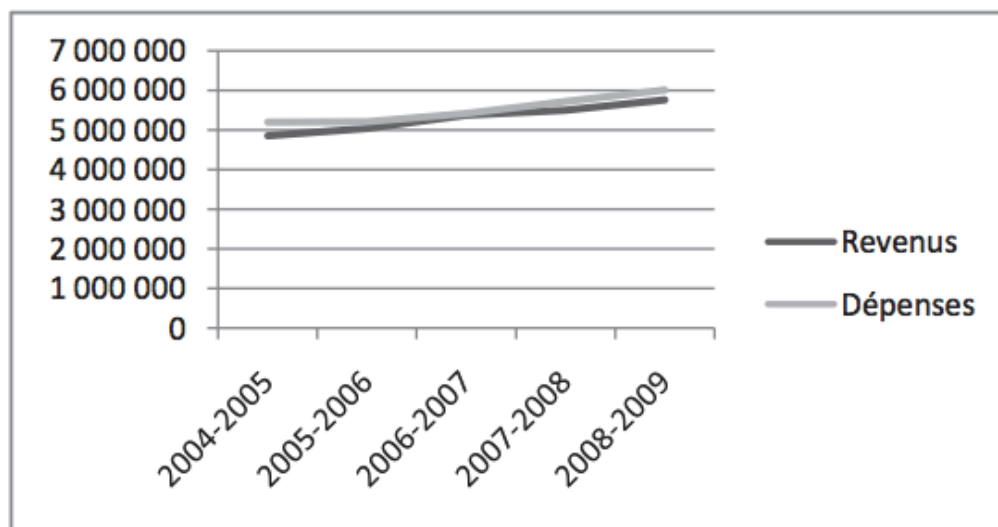
²⁴ Idem, p. 29.

²⁵ Dyke, Nathalie, Michel Umbriaco et Cécile Sabourin, *Financement des universités. Investir dans le corps professoral*, FQPPU, avril 2008 ; et *Information financière universités et collèges 2008-2009*, Association canadienne du personnel administratif universitaire, 2010.

²⁶ Philippe Hurteau, *Le financement des universités : aide-mémoire*, Présentation au Conseil fédéral de la FNEEQ, juin 2011.

²⁷ Idem

Évolution des fonds des immobilisations au Québec²⁸



Mais d'où viennent ces sommes? Encore ici, c'est le fonds de fonctionnement qui, permettez l'expression, en fait les frais. Les universités québécoises ont des dépenses d'immobilisation plus élevées que les universités canadiennes, mais font le choix, de plus en plus souvent, de financer ces dépenses d'immobilisation à même le fonds de fonctionnement. De fait, en 1997-1998, 26 % du fonds d'immobilisation émanait du fonds de fonctionnement contre 45 % en 2006-2007.

Sources de financement du fonds des immobilisations
1997-1998 et 2006- 2007 (en % du total)²⁹

	1997 - 1998	2006 - 2007
Subventions du MELS	64 %	45 %
Fonds de fonctionnement	26 %	45 %

²⁸ Information financière universités et collèges, ACPAU ; Philippe Hurteau, *Le financement des universités : aide-mémoire*, Présentation au Conseil fédéral de la FNEEQ, juin 2011.

²⁹ HÉMOND, Hélène; MALTAIS, Martin et UMBRIACO, Michel, *Le fonds des immobilisations des universités : une nouvelle cohérence à trouver entre vocation, budgets et réalité*, FQPPU, 2010, dans Philippe Hurteau, *Le financement des universités*.

Les universités ne sont plus ce qu'elles étaient. Bien qu'elles doivent, comme elles l'ont fait au cours des siècles, s'adapter aux nouvelles réalités, c'est cette course effrénée vers la rentabilité, la rentabilité, bref cette orientation mercantile qui est à la base des problèmes de fonctionnement. Dans les faits, ce qu'on demande à nos universités n'a guère changé : créer du savoir et le transmettre. Toutefois, avec cette ridicule concurrence poussée à l'extrême, force est de constater que le problème est en amont. Le problème, ce n'est pas nos universités, ni les gens qui y travaillent et encore moins les étudiants. Le problème est politique! Un véritable débat doit avoir lieu sur la place et le rôle de l'université, de l'éducation dans la société et sur les valeurs sur lesquelles reposent ces choix de société. On a fait beaucoup référence au Rapport Parent dans le cadre de ce Sommet sur l'enseignement supérieur. On en a souligné l'importance, voire l'aspect avant-gardiste de son contenu (sa défense de la gratuité, par exemple). On a aussi souligné le courage politique nécessaire à ces hommes et à ces femmes pour remplacer un système confessionnel réservé à l'élite et mettre en place tout un système d'éducation, une éducation pour tous, et dont les résultats ont, eux aussi, été célébrés lors de la première journée thématique traitant de la qualité de l'enseignement. Au fond, peut-être que ce dont nous avons besoin actuellement se calcule moins en dollars qu'en courage et en vision politique.

En guise de conclusion

Les 30 dernières années ont vu les gouvernements successifs se désengager du financement des études supérieures et des universités, ouvrant ainsi toutes grandes les portes de nos universités à l'entreprise privée³⁰. Ces mêmes gouvernements ont pris des décisions qui ont contribué et qui contribuent encore à l'augmentation de l'endettement étudiant, dont le seul bénéficiaire semble être le mouvement Desjardins... Le trillion de dollars de dette des étudiants américains devrait être, selon nous, suffisamment alarmant pour que nous réagissions collectivement tout de suite. On a célébré les réussites de notre système d'éducation, particulièrement la massification de l'accès à l'enseignement supérieur, mais le financement doit être adapté à la réalité d'aujourd'hui. Il faut revoir le mode de financement en tenant compte de l'augmentation du nombre d'étudiants, de la forte augmentation du nombre d'étudiants à temps partiel, des exigences de réussite – qui sont plus élevées – et des besoins des étudiants – qui sont croissants. La situation actuelle a des conséquences sur les conditions d'études, sur les conditions d'enseignement (pensons à la taille des groupes-cours, au morcèlement artificiel de la tâche, etc.), sur les conditions de travail (les salaires, la précarisation, l'alourdissement de la charge de travail) et sur l'image de l'éducation supérieure. De plus en plus de doctorants sont «invités» à enseigner, plus ou moins malgré eux, car il s'agit de la seule forme de financement disponible. Connaissant le lien entre un plus grand nombre d'heures travaillées et l'abandon scolaire, ne serait-il pas mieux de soutenir la diplomation autrement que par des heures de travail qui affectent la diplomation et la persévérance?

Les choix de société que les Québécois ont faits dans les années 1960 pour la démocratisation de l'enseignement supérieur ont apporté des résultats que nous ne pouvons nier : le nombre d'étudiants qui poursuivent des études collégiales ou universitaires n'a cessé de croître et c'est l'ensemble de la population québécoise qui en bénéficie. L'université d'aujourd'hui crée la société de demain. Il est impérieux de faire des choix qui reposent sur des valeurs qui correspondent au type de société que nous voulons. Ainsi, quelle université voulons-nous?

³⁰ On peut citer, comme exemple récent, la création de la Chaire de recherche-innovation Osisko en géologie de l'exploration à l'UQAM. Voir :

http://www.unionlibre.net/vol8_no1/marchandisation_de_leducation_la_miniere_osisko_fait

Qui doit défrayer les coûts de l'éducation supérieure? Tel que mentionné plus haut, au rôle collectif de l'université doit correspondre un financement collectif. C'est donc la société entière, par une fiscalité juste et progressiste, qui permet le financement de l'enseignement supérieur par l'État. Le financement des universités doit être assuré par des sources étatiques plutôt que par l'investissement philanthropique ou celui des entreprises. Quels sont les moyens possibles pour l'État de financer les études supérieures, de s'assurer de l'accessibilité pour toutes et tous et d'offrir des conditions permettant l'atteinte de la mission fondatrice des universités, d'en arriver à la gratuité scolaire tout en préservant le principe d'autonomie et de gouvernance démocratique et collégiale? On l'a vu précédemment, le problème semble davantage une question de priorité et de gestion des fonds qu'une question de manque de fonds. Selon nous, l'État peut facilement augmenter ses revenus par la fiscalité, le moyen à nos yeux le plus équitable. Réinstaurer, par exemple, la progressivité des impôts des particuliers demeure un moyen simple de financer l'éducation. Installer ne serait-ce qu'un 4^e palier d'imposition, à un taux de 29 %, pour les revenus au-delà de 125 000 \$ permettrait de récupérer 950 millions³¹. L'établissement de 10 paliers d'imposition différents rapporterait à l'État 1,3 milliards. Les sources de financement autres qu'étatiques sont bien rarement libres d'attaches, ce qui ne se conjugue pas très bien avec la liberté académique. Ce principe du financement public soutient la mission même de l'université, qui ne se réduit pas à une contribution à la croissance économique mais qui, rappelons-le, demeure le développement et la transmission de la connaissance, de la culture ainsi que la formation du jugement critique, dans une perspective de contribution au développement humain et social. Ce droit fondamental, celui de pouvoir s'épanouir, doit être accessible à toutes et à tous et c'est pourquoi la gratuité scolaire, à tous les niveaux d'enseignement, devient l'objectif à atteindre. Mais, avant toute chose, il faut absolument se donner un portrait d'ensemble. Il faut se donner, en impliquant toute la communauté universitaire, les moyens de se coordonner pour voir comment sont utilisés les fonds publics dans nos universités et ce qui explique ces choix. Et à ce sujet, les *primus inter pares* auront certains comptes à rendre, car ce sont eux qui prennent ces décisions.

³¹ Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, *Finances publiques : d'autres choix sont possibles !*, automne 2010.

La FNEEQ : qui sommes-nous ?

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) a été fondée en 1969. Elle compte actuellement 91 syndicats et représente près de 33 000 membres dans 46 cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel), dans 35 établissements d'enseignement privés et dans 10 établissements universitaires, soit 9 syndicats de chargées et chargés de cours incluant l'Association des étudiantes et des étudiants salariées-diplômées de l'Université McGill, le Syndicat des tutrices et des tuteurs de la Télé-Université et l'Association des maîtres d'enseignement de l'École de technologie supérieure. Par sa composition, la FNEEQ couvre tous les niveaux d'enseignement partagés entre le secteur public et le secteur privé de l'éducation. Elle est, par ailleurs, l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.